25 mars 2003 **03.119** 

## Motion du groupe PopEcoSol

## Action de l'Etat pour la création de logements à loyer modéré et profil énergétique bas

Afin de contribuer activement à la lutte contre la pénurie de logements que connaît actuellement notre canton, le Conseil d'Etat est prié d'étudier au plus vite le lancement d'un ou plusieurs projets immobiliers aux endroits où la demande est la plus forte.

La loi cantonale sur l'aide au logement, en son article 11, offre une large gamme d'actions possibles: prise en charge d'intérêts, cautionnement d'emprunts, octroi de prêts, mise à disposition de terrains. L'article 7, quant à lui, autorise soit la construction de logements neufs, soit la rénovation, et déclare d'utilité publique la construction de logements à loyer modéré. Ainsi donc l'Etat, par la volonté du Grand Conseil exprimée en 1985, est bien outillé pour agir.

En outre, pour répondre aux exigences tant sociales qu'écologiques de notre époque, la ou les sociétés à créer, au-delà de la nécessité évidente de la rentabilité, ne devraient pas avoir pour but premier le profit mais le logement à coût accessible et, sur le plan technique, les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables. Certaines coopératives existantes donnent d'excellents exemples, du moins pour ce qui est de l'aspect social et financier.

Pour ce qui est des projets de rénovation, il conviendrait également d'élargir la perspective et de prévoir d'intervenir même dans certains cas (au Locle notamment) où il n'y a pas pénurie, mais dégradation importante du domaine bâti.

## L'urgence est demandée.

Signataires: F. Bonnet, Patrick Erard, H. Jenni, J.-P. Veya, D. Perdrizat, J. Kuhn-Rognon, D. de la Reussille, M. Ebel, C. Gehringer, G. Hirschy et A. Bringolf.